



Centre Canadien d'Architecture
Bureau du directeur fondateur émérite

Canadian Centre for Architecture
Office of the Founding Director Emeritus

1920, rue Baile
Montréal, Québec
Canada H3H 2S6
t 514 939 7025
f 514 939 7020

Le 15 août 2020

À l'attention de : Carolyn Quinn, pour David Flemming
Patrimoine Ottawa

Déclaration : Le nouveau projet pour le Château Laurier est un triomphe

La nouvelle conception de l'annexe au Château Laurier est, pour moi, un triomphe dans le combat architectural entre l'ancien et le moderne. Le passage du temps change les idées, les besoins et la technologie, et mène à de nouvelles solutions. Dans le cadre de la Renaissance, le pape Jules II démolit la basilique du 4e siècle construite au-dessus de la tombe de Pierre, nonobstant son importance spirituelle, pour construire une nouvelle église. Nombreux sont ceux qui en ont été choqués. Au milieu du 20e siècle, un grand architecte engendre un débat différent à Chicago. Mies van der Rohe ajoute une annexe d'une architecture sensiblement différente à un immeuble qu'il avait créé 15 ans plus tôt. Il présente deux langages distincts côté à côté, ce qui est de prime abord surprenant, mais amène l'observateur à analyser et apprécier les façons dont l'un met l'autre en valeur.

La nouvelle proposition soigneusement pensée d'ajout au Château Laurier, un lieu historique national, est un cas semblable. La décision cruciale a été de prévoir deux pavillons, s'ajoutant respectivement aux ailes ouest et est, elles-mêmes ajoutées en 1927 à la structure originale de 1912 de l'hôtel Château Laurier. Fait essentiel, les pavillons préservent l'ouverture de la forme et les vues vers et depuis le parc Major, la colline du Parlement et au-delà. Les matériaux des pavillons proposés, pierre calcaire d'Indiana et bronze, reprennent ceux de l'immeuble historique. Les proportions des pavillons ont été minutieusement étudiées. Leur hauteur les aligne avec la corniche du Château, et leur base avec sa base. Le rapport vertical entre solide et vide des pavillons rappelle l'espacement de la pierre – solide – et des fenêtres – vide – de la trame plus ancienne de l'hôtel. En même temps, le caractère est différent, avec un rythme décalé dans la différence de hauteur entre les deux pavillons et une variance dans la hauteur des divisions horizontales tripartites. Pour moi, cette variance répond consciemment au romantisme pittoresque du Château. Il y a deux langages côté à côté, créant de prime abord la surprise et amenant l'observateur à apprécier les façons dont l'un met l'autre en valeur.

Les décisions sur l'architecture contemporaine des ajouts proposés à l'immeuble centenaire du Château Laurier s'accordent avec les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada. Celles-ci exigent de : « conserver la valeur patrimoniale et les éléments caractéristiques lorsqu'on construit des ajouts à un lieu patrimonial ou de nouvelles constructions contiguës » et de « s'assurer que les nouveaux éléments sont compatibles physiquement et visuellement avec le lieu patrimonial, qu'ils en sont subordonnés et qu'ils s'en distinguent ».

L'ajout au Château Laurier est un triomphe en matière de politique de préservation historique. La façon dont les choses se sont passées est un fait essentiel. Des citoyens déterminés, partout au pays, ont protesté contre l'ancienne proposition. Ensuite, pendant un an, des efforts d'organisation et du travail acharné ont été consacrés dans le but de parvenir à une solution respectueuse pour un immeuble du patrimoine. Le but a été atteint, à l'amiable. C'est un magnifique scénario canadien. Le processus a été exemplaire. Les participants ont fait passer le bien commun avant leurs préférences personnelles. Je me plaît à croire que c'est ce que font les gens quand les enjeux sont si grands.

Phyllis Lambert

Phyllis Lambert, CC, GOQ, CAL, FIRAC
Directeur Fondateur Émérite
Centre Canadien d'Architecture